



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MARS 2024

Présidence M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N° 49/2024 « Réponse au postulat de M. Romain Birbaum et consorts : Mise en place d'une réglementation des publications sur le site internet de la commune » adopté en séance de Municipalité du 18 décembre 2023
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

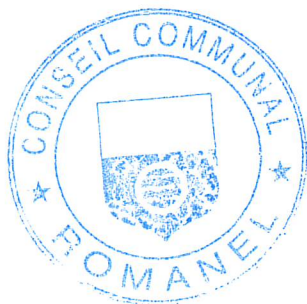
décide :

de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Mme Ariane Morand ainsi que MM. Romain Birbaum, Christian Bovey, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2024.

Le Président :

Guillaume DERIAZ



La Secrétaire :

Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 26 mars 2024